

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018, LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES, LES TAXES DE SERVICES, LES
COMPENSATIONS ET AUTRES CONDITIONS POUR L'ANNÉE 2018 ET LE
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018, 2019 ET 2020**

Est par les présentes donné que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le 20 décembre 2017 à 19h30, à l'Édifice municipal situé au 1700, rue Principale, pour :

- **Adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2018 ;**
- **Adopter le règlement décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2018 ;**
- **Adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020.**

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

Fait et donné à Saint-Michel, ce 6^e jour du mois de décembre 2017

Signé : (s) Caroline Provost

Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 8 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SESSION)